



D E L I B E R A T I O N

S E A N C E D U C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E D U 2 1 S E P T E M B R E 2 0 2 3

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 7

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 14/09/2023

Le 21 Septembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Sylvie PERMEZEL), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIÈRE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Christine FORNES), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Michèle NUGUET (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Richard PACCAUD (Pouvoir Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL.

OBJET : FINANCE – Liste des bâtiments exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, expose :

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification intercommunale,

Vu l'article L1521 du Code Général des Impôts, portant modalités d'assujettissement et d'exonération de la TEOM,

Vu la délibération du 23 septembre 2019 (2019C94) instituant la TEOM par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV),

Vu la délibération du 23 septembre 2019 (2019C96) instituant le principe d'exonération de la TEOM,

Sur demande des intéressés, sont proposés à l'exonération de la TEOM les bâtiments suivants :

Propriétaire	Locataire	Adresse	Commune
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	LE BOURG	AMBERIEUX EN DOMBES
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	EN GROBET	AMBERIEUX EN DOMBES
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	AU JONCHAY	AMBERIEUX EN DOMBES
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	MASSERAN	AMBERIEUX EN DOMBES
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	LE PANNEAU	AMBERIEUX EN DOMBES
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	A LA PRAZ	AMBERIEUX EN DOMBES
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	TERRE DE LA GRACE	AMBERIEUX EN DOMBES
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	RUE BURLAT	AMBERIEUX EN DOMBES
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	CHEMIN DE LA GRANGE DU BOIS	AMBERIEUX EN DOMBES
REGIE SERVICES ENERGIE	RSE	577 RTE DE ST TRIVIER	AMBERIEUX EN DOMBES
AUCHAN RETAIL France	SAS AUCHAN SUPERMARCHE	AVENUE DE LAVOISIER	MASSIEUX
SA BRICOMAN	BRICOMAN	PARC D'ACTIVITES - RD 66	MASSIEUX
SAS JMCL	PMG	386 AVENUE LAVOISIER	MASSIEUX
SAS JMCL	DUQUEINE RHONE ALPES	386 BIS AVENUE LAVOISIER	MASSIEUX
EURL GARAGE BACONNIER	SARL GARAGE BACONNIER	1078 ROUTE DE LYON	REYRIEUX
SCI ALIDAM	SARL L'INSTANT PRIMEUR	5381 RUE DU POU DU CIEL	REYRIEUX
SCI CLEDICE	SCI CLEDICE	ZI DU LOURE	REYRIEUX
SCI LES MYOSOTIS	SARL GREEN	ROUTE DE LYON	REYRIEUX
EHPAD RESIDENCE UTRILLO - IGE	EHPAD RESIDENCE UTRILLO	750 CHEMIN DE LA MULATI	SAINT-BERNARD
ENTREPRISE HERVE POULENARD	ENTREPRISE HERVE POULENARD	825 CHEMIN DES CRETES	SAINT JEAN DE THURIGNEUX
CARREFOUR PROMODES- CSF	CARREFOUR MARKET	ROUTE DE LYON	TREVOUX
GARAGE RENAULT BUATHIER	GARAGE RENAULT BUATHIER	AVENUE DU FORMANS	TREVOUX
SCI PERRAUD CAILLAT	GARAGE JP2M	24 RUE DE MUZARD	VILLENEUVE
PATRICK WEIL	CHENIL DE LA FERME DE BIESSE	LIEU DIT EN BIESSE	FRANS
SCI JETT	EURL FORNES	86 LOT LES AUBEPINES	AMBERIEUX EN DOMBES

Vu l'avis favorable du Bureau du 07/09/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (Mme Christine FORNES ne prend pas part au vote) :

- ✓ **DE PROPOSER** à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 les locaux de la présente liste ;
- ✓ **DE CHARGER** le Président de transmettre cette liste aux services fiscaux.

A Villeneuve, le 21/09/2023

La Secrétaire de Séance,
Sylvie PERMEZEL



Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique :

26/09/2023

